

Le nez dans les chardons...

Quoiqu'il en advienne au final, cette période électorale aura vu une partie des discours dominants renouveler les sempiternelles attaques contre le monde du travail et les droits fondamentaux des salariés. Comme d'habitude aussi, auront fleuri les diatribes contre l'Etat, les Services Publics et, bien entendu, les fonctionnaires... Rien de bien nouveau sauf à se demander quel habillage pourrait venir pour remplacer la MAP (Modernisation de l'action publique) laquelle avait en son temps supplanté la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui prit le relais de l'on ne sait plus quoi... pour déboucher par exemple à la DGFIP sur l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau)...

Autant d'avatars pour un mouvement permanent de démantèlement de nos missions, de nos moyens, de nos statuts et, au-delà, des acquis sociaux et des solidarités nationales. De vieilles lunes donc qui ont déjà profondément abîmé notre société mais dont les effets continuent de se propager ; ainsi pour nous des dispositifs PPCR et RIFSEEP, des attaques contre les services de proximité ou nos droits et garanties...

Et, car ce n'est pas la moindre des conséquences, il faut aussi citer les effets de ce poison lent au quotidien, à la vie comme au travail, qui détruit toute forme de débat ; le contournement des procédures et des instances, la négation des garanties élémentaires, la gestion de caste, la langue de bois, le clientélisme... En un mot l'autosatisfaction, la morgue et le cynisme érigés en ligne de conduite en lieu et place de compétences en voie avancée de disparition...

Cet appareil et cet appareil managérial de quatre sous sont mis en scène par des gestionnaires obnubilés par des stratégies carriéristes, dont les agents paient chaque jour le coût exorbitant dans leur engagement professionnel comme dans leur vie de citoyens et dont ils doivent supporter les tartufferies et les turpitudes...

Alors oui ; quoi qu'il advienne donc de cette période électorale, ne soyons pas dupes ! Fonctionnaires et citoyens, nous sommes les premiers dépositaires de nos missions et de nos statuts : notre première responsabilité est de les défendre : dans les urnes et aussi dans notre travail chaque jour !

Alors oui ; il faut se rassembler et se mobiliser !!!

Page 2 ; RIFSEEP

Page 3 ; Dans quel monde on vit ? ; L'adieu au PGC...

Page 4 ; Si vide service civique .. ; C'est marqué la Poste...

Page 5 ; CHSCT...

Page 6 ; Retenue à la source...



PPCR* et RIFSEEP**

*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération.

**Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel.

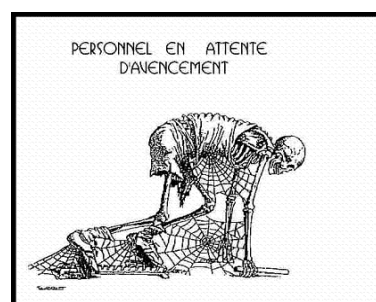
Les politiques engagées depuis de nombreuses années afin de réduire le coût de fonctionnement de l'Etat s'articulent autour de différents axes. La diminution continue des effectifs comme des moyens budgétaires en est l'aspect le plus évident mais il faut également souligner la réforme territoriale, véritable levier d'un énième mouvement de restructurations dont l'un des objectifs majeurs est une mobilité sans frein entre les trois versants de la Fonction Publique.

C'est à cet éclairage qu'il convient d'appréhender l'instauration des deux dispositifs PPCCR et RIFSEEP destinés d'abord à harmoniser les régimes indemnitaires et les parcours professionnels actuels et au final à instaurer une mobilité fonctionnelle et géographique entre administrations et ministères sur fond d'une individualisation effrénée et de l'éclatement des règles de gestions existantes.

La disparition des mouvements complémentaires, l'instauration de délais de séjour, le regroupement des Résidences Administratives Nationales ou encore la remise en cause des règles de gestion en cas de restructurations des services en sont les émanations immédiates... qui en annoncent bien d'autres du même acabit !

La création de « passerelles interministérielles » s'accompagne donc d'une grille unique Fonction Publique dont les premiers effets sont déjà intervenus pour la catégorie B avec la disparition des réductions de la durée de maintien dans un échelon ; le même dispositif sera appliqué dès 2017 pour les catégories C et A.

Au-delà de cet aspect – et des traductions pour le moins enfumées de la transformation d'une fraction des primes en points d'indices- PPCR vise également à une harmonisation des systèmes de financements des pensions et retraites entre Public et Privé dont la traduction finale demeure bien obscure si ce n'est particulièrement sombre...



Et PPCR n'est que la première manifestation d'une évolution poursuivie et amplifiée par le RIFSEEP, régime indemnitaires en cours d'élaboration pour l'ensemble de la Fonction Publique...

Son architecture générale repose sur l'individualisation introduite par PPCR en lui donnant corps par l'instauration d'une rémunération différenciée et modulable.

Il sera ainsi principalement composé de deux éléments ; Une indemnité principale de « Fonctions, de Sujétions et d'expertise » (IFSE) et d'un « Complément Indemnitaires Annuel » (CIA).

L'IFSE regroupera l'ensemble des indemnités tenant lieu de supplément de rémunération ; ACF, IAT, IFTS.. soit environ 30% de nos rémunérations actuelles.

Chaque agent sera classé dans un *groupe de fonction* distinct au sein duquel existeront 5 *palliers* de « débutant » à « expert » ; le franchissement de chaque pallier se traduira par une augmentation de l'IFSE, ceci tous les 2 ou 4 ans et sur la base de l'entretien professionnel... sauf si décision contraire du chef de service... Le gain sera dégressif au fur et à mesure du franchissement des palliers. Chaque groupe de fonction détermine de plus un plafond et un seuil minimal de perception déconnecté du grade...

Cette évolution peut être accélérée en cas de changement de fonctions, c'est à dire par acceptation d'une mobilité souhaitée par l'administration...

Le CIA sera lié aux résultats obtenus et à l'implication dans les projets de l'administration. Obéissant à une logique d'enveloppe fermée, il ne sera pas destiné à tout le monde ... ni dans les mêmes proportions. ..

Son attribution individuelle sera comprise entre 0 et 100% du montant maximal fixé pour chaque groupe de fonction selon les politiques en vogue en matière de ressources humaines... Enfin, ce CIA ne sera pas reconductible automatiquement...

Pour les agents, ce système annonce la perte de visibilité par rapport à une part importante de la rémunération ; il accroît encore davantage le déséquilibre dans ses rapports avec la hiérarchie mais aussi les effets déjà réels de dislocation des collectifs de travail et de cohésion des fonctionnements..

En un mot, il annonce l'implosion de notre statut et du service public..

CGT-Finances Publiques 54.

45 Rue Sainte-Catherine - Cité Administrative. 54 000 Nancy. 03 83 45 46 28

cgt.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr

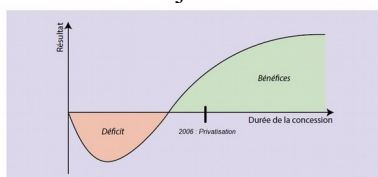
Dans quel monde on vit !

Dans les années 2000, les grands groupes de BTP assiégeaient l'État et les politiques pour obtenir la privatisation des autoroutes.

L. Jospin initie le mouvement et D. de Villepin l'achève en prétextant des grands travaux pour créer des emplois mais que l'État ne pourra financer.

Les autoroutes, un réseau récent de 11000 km construit dans les années 1970 (un des derniers d'Europe), sont vendues en 2006 alors qu'elles commencent à donner des bénéfices.

A l'exception de Bouygues, tous les grands groupes (Vinci, Eiffage, Spie et quelques groupes étrangers) se battent pour que rien ne leur échappe. Leur cours de bourse flambe mais ils convainquent l'État de ne pas tenir compte de l'emballement du marché : pour une fois le marché « surjouait » selon eux.



Modèle de concession, rapport d'activité 2014 du ministère de l'écologie © Droits réservés

Et l'État marche et aliène l'espace public jusqu'en 2032 pour 15 milliards d'euros alors que les bénéfices estimés pour la période seraient de 40 milliards.

Bonne route !

L.C. tiré de « Histoire secrète du patronat », éd. La Découverte, p 678 à 681

<http://www.cgtsecu38.fr/spip.php?article914>

<https://www.franceinter.fr/societe/la-tres-rentable-privatisation-des-societes-d-autoroutes>



FAIRE-PART

Nous avons la tristesse de vous annoncer la suppression du PGC (Pôle de Gestion des Consignations), service implanté à la Direction, le 1^{er} septembre 2018. Créé en 2009, après avoir nécessité l'implication et l'engagement de nombreux collègues, la mission est transférée à Lyon dans le cadre d'une re-régionalisation. L'ensemble de nos collègues devra donc demander une mutation, en espérant trouver un poste dans un service qui ne sera pas restructuré rapidement. Ils viendront en concurrence avec beaucoup d'autres collègues, qui occupent des postes à l'avenir incertain.

Peut-on encore parler de choix de mutation ? Comment se retrouver dans cet imbroglio de services en constante réorganisation ?

La direction, cependant, a assuré qu'elle avait mené combat (tout comme elle le mènera pour conserver le pôle GPP prochainement), en vain. Un combat ? Pour quelle victoire ? Pour quelle défaite, autre que celle du Service Public et de ses agents ?

CGT-Finances Publiques 54.

45 Rue Sainte-Catherine - Cité Administrative. 54 000 Nancy. 03 83 45 46 28

cgt.ddfip54@dgifp.finances.gouv.fr

Les services civiques à la rescousse !

C'était il y a 7 ans... En mars 2010 était créé le service civique. ils étaient 6000 jeunes de 16 à 25 ans remontés à bloc pour aider, s'engager, servir une mission d'intérêt général. Succès total et surtout développement du dispositif, en 2015 ce sont 53000 individus qui ont voulu donner de leur personne pour la bonne cause, "favoriser le vivre ensemble" et "la cohésion sociale" pour un salaire (mais en même temps est ce important l'argent quand on sert la société?) de 573 € par mois pour 25 heures hebdomadaires.

75% d'entre eux évolueront dans le milieu associatif, 25% dans le secteur public.

Nous sommes en 2017, la DGFIP est parti prenante de cette politique...Il faut, elle aussi, qu'elle permette à ces jeunes de s'épanouir, de sortir grandis - à défaut de se sentir plus riches- de l'expérience...

Et oui ! on ne change pas une recette qui a fait ses preuves ; après avoir fait appel à 4 services civiques en 2016, la DDFIP 54 – qui vient de supprimer à nouveau une vingtaine de postes - a donc doublé la mise avec le recrutement de 8 jeunes qui ont pour rôle de nous aider dans nos missions notamment pendant la campagne IR. Les voilà donc ces jeunes, ils sont hyper motivés, pas vraiment formés mais enthousiastes pour aller prêcher la bonne parole à nos contribuables dans l'ambiance feutrée et intimiste des accueils des SIP lors de la campagne IR. Mais prêcher quoi vous demandez-vous ?

Eh bien prêcher comme en 2016 l'art de la déclaration en ligne. Aider les pauvres hères, seniors et autres allergiques à l'informatique, convertir tous ceux qui n'ont pas la chance d'être connectés, vanter les mérites du tout « démat' », vendre du rêve... C'est beau, ça occupe... Et ça donne tellement bonne conscience à nos responsables !!!



Quelques uns auront la chance de respirer le bon air du Pays Haut pour aider les quelques collègues qui restent et dont les postes n'ont pas été supprimés. D'autres iront à Nancy, à la cité, à Vandoeuvre et à PAM. De bonnes recrues pas bien chères et motivées, un réel « bienfait » pour les finances publiques de l'Etat. Un fonctionnaire discount, sans le statut, sans la formation et malheureusement sans grand avenir dans la fonction publique, sauf si hypothétique réussite aux concours.. Mais bon, ne faisons pas de mauvais esprit: amis jeunes, bienvenus chez nous! On compte sur vous !

La Poste joue la proximité...

On l'a appris récemment la Poste ne veut plus se contenter d'acheminer le courrier, La télédéclaration devenant quasi obligatoire à partir de 2019, la Poste a décidé de proposer un service d'aide à la rédaction de la télédéclaration des revenus à compter de 2018. La diversification si elle est louable, ne doit pas faire oublier que la rédaction de la télédéclaration des revenus ne peut être l'apanage de gens n'ayant pas un minimum de formation fiscale.

Le fait de rendre le service payant ne saurait justifier que toutes les déclarations qui seront ainsi traitées seront exemptes d'erreurs. Non du fait des agents de la Poste insuffisamment formés à la complexité d'une fiscalité sans cesse en renouvellement, mais surtout l'impossibilité d'un quelconque recours si cela devait s'avérer. Les clients de ce prestataire n'auront que comme seul interlocuteur, les services fiscaux si leur déclaration est erronée.

On le voit encore une fois, seule notre direction générale ne se rend pas compte des dégâts qu'elle provoque dans la société, par le manque de moyens humains qu'elle daigne laisser à la disposition des usagers pour que ceux-ci puissent être informés comme ils sont en droit de l'être.

Les simplifications initiées depuis de trop nombreuses années par nos dirigeants qui misent sans discernement sur le tout numérique, avec pour corollaire la restriction des personnels, ne tardera pas à montrer ses limites, et ce bien entendu au détriment des populations les plus défavorisées.

Heureusement, la Poste est là pour leur prendre les quelques euros qui pourrait leur servir de manière plus utile...

D'autres entreprises toutes aussi philanthropes devraient lui emboîter le pas, n'en doutons pas !

Échos du dernier CHSCT...

Une expertise des services de l'INSEE Nancy a été demandée mi-décembre 2016 en séance plénière. Le dossier serait à la DIRECCTE de Strasbourg depuis février/mars, comme à chaque réunion en CHSCT, il est demandé au président de celui-ci: «où en est ce dossier ?»

Nous n'obtenons aucune réponse à chaque fois. Il faut savoir que lorsque le ministre est saisi, et c'est la procédure, celui-ci a un mois pour statuer. Selon le président du CHSCT, le dossier serait au secrétariat général du ministère, mais il a promis qu'il allait s'en enquérir ; de toutes façons, selon lui, il ne se passe plus rien à Bercy, comme tous les cinq ans à la même période...

Autre point abordé : la modification du règlement intérieur du CTL. Les modifications liées à la nouvelle organisation des temps de préparations et comptes rendus liée à cette instance doivent être vues comme une réorganisation de cette instance et des personnels y siégeant. A ce titre, on a demandé que le CHSCT soit consulté. Le président a répondu que selon lui cela ne doit pas être le cas, au motif que le CTL est directionnel, contrairement au CHSCT qui est inter-directionnel.

Même si le CHSCT est inter-directionnel, il est compétent, et aucun autre organe ne l'est pour traiter des problèmes qui impactent les agents dans leurs missions au sein de ces directions On se demande parfois si le CHSCT à raison de s'inquiéter des conditions de vie des agents au travail !

Les restructurations : les locaux de l'INSEE devrait accueillir la DPJ. Nous avons aussi appris que le rectorat était intéressé pour occuper une partie des locaux laissés libre dans les murs de l'INSEE.

A la question posée par le CHSCT sur les écrans sur lesquels nous travaillons tous toute la journée, à savoir : est-ce que nous sommes tous protégés de la lumière bleue que ceux-ci émettent, il nous a été répondu sans aucune retenue, que tout le monde avait des écrans chez soi, et que personne ne se posait la question de savoir s'il y avait des filtres anti lumière bleue sur ceux-ci !

Une fois encore, le souci de la santé des agents ne semble pas être la préoccupation première de nos dirigeants !

Pour illustrer encore un peu plus intensément les problèmes rencontrés par le CHSCT, il semble que l'on cherche à entraver les fonctions premières de celui-ci. Des fiches de signalement ont été rédigées à l'INSEE. Une d'elles est pourtant remontée en interne jusqu'au N°2 de l'INSEE au niveau national, et celui-ci a expressément demandé à ce que soit saisi le CHSCT local, mais le directeur nancéien de l'INSEE ne l'entend pas ainsi. Le président du CHSCT a été mis au courant du fait, mais comme il n'a pas été saisi «officiellement», il ne sait pas quoi en penser ! Pour lui c'est un malentendu, une défaillance ou une simple omission, rien qui ne puisse être rattrapé ! L'agent, lui, bien qu'ayant fait le nécessaire en faisant remonter sa fiche de signalement par la voie hiérarchique, continue à souffrir dans son coin, sans que cela n'émeuve outre mesure nos têtes pensantes.

On le voit ici aussi, toutes les manœuvres sont de mise pour pouvoir échapper aux contrôles élémentaires des instances sur les services. Comme si tout devait pouvoir rester en vase clos, afin de ne pas faire de vagues, alarmer les autres services qui ne doivent surtout pas être au courant des dysfonctionnements de l'encadrement (il faut savoir qu'il semble qu'il y ait au moins une autre fiche de signalement qui a été montée dans le même service et qui ne nous a pas été communiquée non plus).

Pour rester dans le même thème, il y aurait une fiche de signalement émanant de Longwy, mais on n'en a toujours pas connaissance.

La transparence ne semble pas être la plus grande des vertus au sein de cette instance...

Infos en bref :

- les crédits semblent avoir été obtenus pour les travaux concernant Briey en 2 tranches : la première au second semestre 2017 et la seconde au 1^{er} semestre 2018.
- le PRS devrait prendre place au bâtiment P entre le 24 avril et le 28 avril 2017 ; la BDV le 29 mai 2017,
- la DDPP soit quitter le 7ème étage de la rue des Ponts pour la cité, à ce jour aucune information ne circule sur le(s) service(s) qui occupera(ont) à l'avenir les locaux.

Prélèvement à la source : accident industriel en vue

Sauf décision contraire et rapide d'une nouvelle législature, le prélèvement à la source devrait être effectif au 1^{er} janvier 2018.

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP, représentant à elles trois plus de 80 % des personnels de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), se sont toujours opposées à cette réforme et continuent de s'y opposer.

Lors des comités techniques de réseau (CTR) convoqués les 23 mars et 4 avril dernier, elles ont réitéré leurs positions et alerté une nouvelle fois, les responsables administratifs et politiques des risques d'accident industriel susceptibles de se produire tant sur le niveau des recettes fiscales de l'État que sur le consentement à l'impôt, les conditions d'accueil des contribuables ou encore les conditions de travail des personnels de la DGFIP.

L'ouverture de la campagne de dépôt des déclarations de revenus risque, au regard des éléments qui nous ont été communiqués, de drainer vers les services de la DGFIP de nombreux contribuables déboussolés et en recherche de réponses précises.

Or, la DGFIP fait face depuis de nombreuses années à une réduction de moyens tant budgétaires qu'humains (37 600 suppressions d'emplois depuis 2002) ainsi qu'à une frénésie de restructurations qui désorganisent les services et les éloignent significativement des contribuables.

Le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu dont la collecte est assurée jusqu'à présent directement par notre administration atteint plus de 98 %. Ce résultat ne justifie en rien un tel changement. Au contraire, l'intervention de tiers collecteurs et d'organismes tiers dans la chaîne de recouvrement de l'IR, est de nature à engendrer une potentielle baisse des recettes de l'État. Prendre un tel risque est incompréhensible au vu de la situation budgétaire

Cette réforme présentée comme une simplification par le gouvernement se révèle au fur et mesure de son développement une véritable usine à gaz, tant pour les agent-e-s que pour les contribuables, en raison de son inadaptation à la complexité de la fiscalité d'une part et des dispositions techniques nécessaires à sa mise en œuvre d'autre part. Le prélèvement à la source va alourdir les charges de travail sans que pour autant la simplification attendue par les contribuables soit au rendez-vous.

De plus, l'association d'un calendrier très contraint et d'incertitudes politiques quant-à la mise en œuvre effective du projet du fait des échéances électorales impose aux agents une pression supplémentaire.

La concentration des moyens sur ce projet d'une envergure exceptionnelle, met d'ores-et-déjà en difficulté les autres missions de la DGFIP. (contrôle fiscal, contrôle des fonds publics, ...)

Pour toutes ces raisons, les syndicats Solidaires, CGT, FO ont adressé un message de défiance très fort au Ministre des Finances et des Comptes publics, au Directeur Général des Finances Publiques sur la mise en place d'une telle réforme et ses conditions de mise en œuvre. Ils exigent :

- l'abandon de ce projet compte-tenu de tous les dangers qu'il comporte,
- une pause sur l'ensemble des structures et réorganisations en cours dans l'administration,
- les moyens nécessaires et indispensables en terme budgétaire et humain pour faire face à tous les chantiers en cours à la DGFIP,
- une garantie de la pérennité de l'ensemble des missions au sein de notre administration,
- une reconnaissance effective des qualifications des agents en termes de rémunération et l'amélioration significative de leurs conditions de travail.

Enfin les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP demandent que les personnels de la DGFIP ne soient pas tenus pour responsables en cas d'échec de la réforme, ce qui aujourd'hui paraît devoir être le cas.